



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2025/0080/160 du 24 avril 2025, le Ministre du Travail a autorisé

à la société RESTOPOLIS la modification d'une cuisine professionnelle (1/03/0046), à Lamadelaine, Avenue de l'Europe n°2.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 8 mai au 17 juin 2025 inclus).

Pétange, le 7 mai 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,